

## **Spirica, 1<sup>er</sup> assureur à lancer un fonds en euros dédié à la lutte contre le réchauffement climatique : le « Fonds Euro Objectif Climat »**

Dans la synthèse de son dernier rapport publiée en 2023, le GIEC renouvelait son alerte sur la nécessité de réduire fortement les émissions de gaz à effet de serre, lesquelles contribuent à réchauffer le climat à un rythme sans précédent. Si l'augmentation de la température planétaire par rapport à l'époque pré-industrielle dépassera +1,5°C dès le début des années 2030 quels que soient les scénarios, la période est aujourd'hui cruciale pour enrayer l'ampleur des changements futurs et contenir cette hausse bien en dessous de 2°C et la limiter à 1,5°C tel que prévu par les Accords de Paris.

En parallèle, une récente étude de l'AMF<sup>1</sup> montre que de plus en plus d'investisseurs prennent en compte les enjeux du développement durable dans leurs choix en matière d'épargne, et que le réchauffement climatique apparaît comme leur préoccupation principale. Cependant, l'étude souligne également que ces investissements en faveur de projets à impact positif ne doivent pas se faire au détriment de la rentabilité de leurs placements.

### **Une innovation majeure sur le marché**

Actuellement, au sein d'un contrat d'assurance vie, seuls les supports en unités de compte s'alignant sur les exigences de l'Article 9 de la réglementation SFDR<sup>2</sup> intègrent à la fois un objectif d'investissement durable et un haut niveau de transparence.

**En tant qu'assureur innovant, responsable et engagé, Spirica a souhaité contribuer à l'enjeu sociétal majeur qu'est le financement de la transition écologique en créant un nouveau fonds en euros dit « Article 9 » au sens de la réglementation SFDR - une première sur le marché - assorti d'un objectif d'investissement spécifique.**

### **Une méthodologie de sélection exigeante**

**Le « Fonds Euro Objectif Climat » vise à soutenir exclusivement des projets qui participent à la lutte contre le réchauffement climatique**, en poursuivant deux objectifs majeurs : **l'adaptation au changement** (transport propre, aménagement du territoire, bâtiments propres, économie circulaire...) et **la gestion durable de nos ressources** (production d'énergies renouvelables, infrastructures énergétiques, gestion durable des déchets et de l'eau, agriculture régénératrice et reforestation).

Les obligations vertes et les supports composant ce fonds sont rigoureusement sélectionnés au travers d'une méthodologie stricte et doivent démontrer avec un maximum de transparence leurs impacts positifs sur la transition énergétique et écologique. La contribution aux Objectifs de Développement

---

<sup>1</sup> L'Autorité des marchés financiers (AMF) est une autorité publique indépendante qui a pour mission de veiller à la protection de l'épargne, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés.

<sup>2</sup> Le Règlement SFDR (« Sustainable Finance Disclosure Regulation ») a pour objectif de favoriser la transparence des produits financiers durables distribués en Europe grâce à un cadre clair et défini. Il définit notamment trois catégories de produits :

- **Article 9, les produits/supports poursuivant un objectif d'investissement durable**
- Article 8, les produits/supports faisant la promotion des caractéristiques ESG
- Article 6, tous les produits/supports ne poursuivant pas d'objectif ou ne faisant pas la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance (ESG).

Durable (ODD) de l'ONU sera également évaluée pour chacun des projets financés. De plus, afin de conforter son approche, Spirica a souhaité s'entourer d'un **comité d'experts en finance durable indépendants représenté par 2DII**<sup>3</sup>.

### Un enjeu important de transparence et de pédagogie

L'ambition du fonds est non seulement de permettre aux assurés de contribuer à la construction d'un avenir plus durable mais également de **mesurer l'impact concret de leurs investissements**, à travers la mise à disposition d'un **rapport d'impact extra-financier** visant à **rendre l'information la plus transparente et la plus pédagogique possible**.

### Quelles sont les conditions d'accès au Fonds Euro Objectif Climat ?

Le « Fonds Euro Objectif Climat » est un support d'investissement proposé dans le cadre d'un contrat d'assurance vie multisupports.

Ce nouveau fonds en euros est disponible dès à présent au sein de plusieurs contrats d'**assurance-vie et de capitalisation** assurés par Spirica et sera **progressivement déployé d'ici la fin de l'année**.

Il est accessible dans le cadre de la gestion libre, via des versements initiaux, versements complémentaires ou encore versements libres programmés.

*Anaïd Chahinian, Directrice Générale de Spirica indique : « En tant qu'assureur innovant, responsable et engagé, nous sommes convaincus que notre mission est de contribuer positivement aux enjeux majeurs de notre société. La lutte contre le réchauffement climatique est évidemment un défi que nous devons collectivement relever. Nous avons la conviction qu'il est possible de donner du sens à son épargne sans pour autant renoncer à la rentabilité de ses placements. Enfin, nous considérons que notre rôle d'assureur consiste également à agir pour l'éducation financière, en alliant transparence et pédagogie dans l'information mise à disposition de nos partenaires distributeurs et de nos assurés. »*

### A propos de Spirica :

Spirica, est spécialisée dans la conception et la gestion de solutions d'assurance-vie innovantes et sur-mesure, distribuées par l'intermédiaire de ses partenaires : plateformes de conseillers en gestion de patrimoine, banques privées, courtiers internet. A fin 2023, Spirica enregistre 12,9 milliards d'euros d'encours gérés.

[www.spirica.fr](http://www.spirica.fr)

Les informations relatives à la durabilité des contrats et de leurs supports sont disponibles sur l'URL suivant : <https://www.spirica.fr/notre-metier/publication-dinformation-en-matiere-de-durabilite/>

### Pour plus d'informations :

Contacts presse :

Nicolas Leviaux +33 (0)1 57 72 09 50 / 06 19 60 48 53

Julien Badé +33 (0)1.57.72.93.40 / 07.85.18.68.05

service.presse@ca-assurances.fr

---

<sup>3</sup> Fondé en 2012, 2DII est un groupe de réflexion indépendant à but non lucratif qui travaille sur des solutions destinées à aligner les marchés financiers et les réglementations sur les objectifs de l'Accord de Paris.